



Numéro 26, Novembre 2003

ADEMUB iNFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE

51, rue des Érables 91220 BRÉTIGNY-sur-ORGE / Tél. 01 60 84 019 10 / Courriel : georges.romec@9online.fr
association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et
de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

L'ADEMUB vous invite...

DEBAT PUBLIC

sur le thème,

L'Avenir des terrains Clause, c'est aussi l'avenir de Brétigny

Tous les participants seront invités à exprimer leur point de vue sur l'aménagement futur de cette zone historique importante du territoire brétignolais. L'ADEMUB fera une synthèse des idées proposées et la transmettra à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, responsable de l'aménagement.

Samedi 22 novembre 2003

salle Robert Barran, de 14 à 17 h.

rue du Bois de Châtres, près de l'école Langevin-Wallon

EDITORIAL

les leçons d'un été meurtrier

Une mortalité accrue, des milliers d'hectares de forêt méditerranéenne partis en fumée, des glaciers alpins en voie de régression rapide, une agriculture en détresse, une pollution devenue insupportable dans les grandes villes...dans les rivières et dans les lacs, l'eau de la mer à une température presque tropicale et une faune marine déboussolée, la menace de prolifération d'algues vertes meurtrières, etc. etc. Nous n'avons pas fini de subir les conséquences des bouleversements

climatiques consécutifs au réchauffement de la planète.

Plus personne aujourd'hui, dans la communauté scientifique, n'ose affirmer qu'il s'agit là de fluctuations climatiques naturelles comme la terre en a connu depuis l'origine. Non ! il s'agit d'un phénomène tout à fait nouveau. **Il nous faut bien admettre que ce sont les activités humaines qui, depuis un siècle et demi, notamment par l'émission de plus en plus intensive de gaz à effet**

de serre (comme le gaz carbonique, par exemple), sont responsables de ce phénomène et des conséquences catastrophiques que nous subissons tous de par le monde...et pas seulement en France (pensons à la sécheresse du Sahel).

Et ce n'est pas fini, bien au contraire. Le directeur de Météo France nous promet pour l'avenir 5 à 6 fois plus de vagues de chaleur comme celle que nous avons connue cet été. Et, si on en reste au statu quo tant au niveau des décisions politiques et économiques que des comportements individuels, ce n'est pas 1°C que la terre va prendre dans le siècle à venir, mais jusqu'à 6 degrés ! Imaginons les conséquences...

C'est bien pourquoi il est urgent d'agir. D'abord au niveau politique. La France avait pris l'engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Or, force est de constater que ces engagements n'ont pas été tenus : si, effectivement, les émissions en provenance des secteurs productifs ont baissé entre 1990 et 1998, les émissions dues aux ménages (voitures individuelles + chauffage) ont augmenté de 10%, durant la même période, et cela continue: De même, la présidence de la République a fait ajouter en annexe à la Constitution, une charte sur le développement durable. Excellente initiative que de reconnaître l'importance primordiale des problèmes d'environnement et de développement durable en les inscrivant dans notre loi fondamentale. Encore faudrait-il que la politique menée par l'Etat en ce domaine soit conforme aux principes énoncés. Ce qui est loin d'être le cas : tout ce qui concerne l'environnement dans le budget national a subi des coupes sombres et les subventions d'Etat aux transports collectifs et circulations douces ont été purement et simplement supprimées. Le développement durable dont on nous rebat un peu trop les oreilles dans les discours, a du mal à entrer dans les faits.

Pour sa part, l'agglomération du Val d'Orge a entrepris l'élaboration d'un Agenda 21, c'est-à-dire d'un programme d'actions en matière de développement durable pour le 21^{ème} siècle.

L'ADEMUB participe activement à ce travail d'élaboration et entend bien faire passer ses idées en ce domaine. On en est pour l'instant à définir les enjeux. Viendront ensuite les grandes lignes d'action. Nous tiendrons régulièrement nos lecteurs au courant de ce travail.

Mais l'action de nos instances politiques, quelle que soit son importance, ne suffit pas. **Chacun d'entre nous doit prendre conscience de la nécessité de changer, parfois radicalement, ses comportements. C'est dans notre vie de chaque jour que nous pouvons et que nous devons**

intervenir pour réduire notre empreinte écologique, c'est-à-dire la pression, parfois insupportable, que nous exerçons sur l'environnement. Notre avenir à tous en dépend.

Le Bureau de l'ADEMUB

Des Brèves à la pelle...



L'Arlésienne à Essonville

Ca fait belle lurette qu'on nous annonce en vain l'élargissement du pont d'Essonville. L'actuelle Municipalité nous l'annonçait pour 2004. Aujourd'hui, on parle de 2005, c'est du moins ce que laisse espérer la convention avec RFF-SNCF, selon la mairie. Mais le conseiller général Paul Simon nous indique que, selon ses informations, ce serait plutôt pour 2006. Il se trouvera bien un obstacle nouveau pour faire reporter encore ces travaux, pourtant indispensables, surtout pour la sécurité des piétons, les laissés-pour-compte de la situation actuelle.

RD 19 : doublement en 2005

Les élus du Conseil général viennent d'adopter le projet de doublement de la RD19, prévu pour 2005, après le déroulement de l'enquête publique qui devrait avoir lieu durant le 1^{er} semestre de 2004. A cette occasion est prévu l'aménagement d'une piste cyclable en site propre qui longera la RD 19 sur toute sa longueur pour se diriger ensuite vers Evry. Cette piste fait d'ailleurs partie des projets inscrits au Schéma directeur départemental des circulations douces que le conseil général vient également d'adopter.

Plan de circulation

les travaux de l'été... et de l'automne

Certains travaux de voirie ont été réalisés ou sont en cours de réalisation à Brétigny. La plupart relèvent de la mise en place, avec un certain retard, de la phase 1 du nouveau plan de circulation. Et voilà que le maire nous reparle de circulations douces. Fort bien, mais il nous l'annonce pour une phase ultérieure, c'est-à-dire quand on aura pu « fluidifier » la circulation automobile à loisir et donner toute la place à la voiture. Or, c'est dès maintenant qu'il faut privilégier les piétons et les cyclistes et prévoir les aménagements nécessaires lors de toute intervention sur la voirie. C'est la loi qui l'exige depuis 1996. Ne pas le faire, c'est se mettre dans l'illégalité. Notre avis sur quelques aménagements.

Tunnel et rue de la mairie

Les travaux, nécessaires, réalisés durant l'été ont cependant pour effet de réduire la largeur du trottoir de 20cm de chaque côté. Or, ces trottoirs étaient déjà étroits et on avait du mal à y passer à deux, avec une poussette ou un fauteuil roulant. Cela pose d'autant plus problèmes que ces trottoirs sont très empruntés et que des véhicules stationnent fréquemment sous le tunnel en toute illégalité.

L'idéal serait, pour cette partie basse de la rue de la Mairie, d'élargir le trottoir à partir du carrefour Halliers/Ducrot/Mairie, d'y prévoir une voie cyclable, et de ne laisser qu'une largeur de passage pour les véhicules automobiles, avec mise de la rue en zone 30 et interdiction de stationner sur toute la longueur (sauf autobus, bien sûr). Une place de stationnement pour les handicapés devrait, en outre, être prévue devant la mairie.

Dans l'attente de cette réalisation à voir plus en détail lors de la 2^{ème} phase du plan de circulation, nous proposons dès à présent un élargissement du trottoir du carrefour à la sortie du tunnel avec surélévation de la chaussée sur toute cette longueur pour obliger les véhicules à ralentir. C'est pourquoi il faudrait étudier, comme l'a déjà demandé l'ADEMUB, la faisabilité d'un rond-point à ce carrefour.

Ruelle saint-Pierre et rue du Guet Saint-Pierre

A l'occasion de la construction des 19 maisons sur la colline, la voirie a été entièrement refaite. Il y a du bon dans cette réalisation, notamment dans la partie basse, uniquement piétonnière, avec caniveau central en pavés de grès. Sur le plan esthétique, l'ensemble (hors maisons) n'est pas mal, d'autant plus qu'on en a profité pour effacer les réseaux. En revanche, on se retrouve, ruelle Saint-Pierre, avec une chaussée totalement livrée aux véhicules automobiles avec, sur la droite en descendant, un pseudo-trottoir de 80 cm de large, en trop grande surélévation par rapport à la chaussée et, de surcroît, planté, en son milieu, de réverbères, certes jolis, mais qu'on aurait pu installer

en dehors. On nous dit que ce n'est pas un trottoir, mais une bordure destinée à canaliser l'eau en cas de fortes pluies. Mais, dans ce cas, pourquoi 80 cm ? C'est autant de perdu pour la chaussée. Les piétons n'auront vraiment pas de chance, qui ne pourront pas passer non plus sur le côté gauche de la rue, puisque celui-ci est totalement affecté au stationnement des voitures et à quelques bouts d'espaces verts. Il ne reste plus qu'une solution : mettre en zone 30 les rues Sainte-Geneviève et du Guet-Saint-Pierre, et en zone 10 ou zone piétonne la ruelle Saint-Pierre, ce qui donnerait une plus grande sécurité aux piétons, qui y seraient de droit prioritaires. Mais il faudrait, pour mieux assurer la sécurité des piétons, y compris des personnes à mobilité réduite, outre un marquage au sol, installer en entrée de la ruelle un panneau « priorité aux piétons-roulez au pas ».



Un réverbère au milieu du trottoir. Pourquoi ?

Dernière minute

Le journal Parole, voix officielle du maire, nous confirme ce que laissent craindre

certaines rumeurs : « ...*la rue Saint-Pierre ne sera pas mise en sens unique montant, mais restera bien en double sens comme sur le plan.* »

Etrange conception de la démocratie que celle qui consiste à remettre en cause une décision prise collectivement il y a un an en présence des élus par le Comité de pilotage du plan de circulation où étaient représentés les quartiers de Brétigny, les organismes professionnels (dont les commerçants) et les associations, dont la nôtre. L'ADEMUB s'élève avec force contre cette décision arbitraire de dernière minute, et demande l'application intégrale des mesures prévues sur la butte Saint-Pierre.

Avenue du 19 mars

Le plan de circulation prévoit la mise en double sens en alternat avec feux tricolores entre l'entrée du pont du chemin de fer et le débouché de la rue du Guet Saint-Pierre. Les travaux sont commencés. On nous a assuré, en réunion publique, que la glissière de sécurité protégeant cyclistes et piétons serait maintenue. Nous souhaitons, en outre, que la piste cyclable soit élargie en sa partie terminale et que le feu pour cyclistes, en fin de piste cyclable, soit réglé de manière à leur permettre de passer le pont avant les voitures. En outre, nous demandons qu'on implante, aux deux extrémités de la piste, en place du panneau rond actuel, inadéquat, un panneau C113 à section carrée autorisant également les piétons à emprunter cette piste, ce qu'ils font déjà et ce qui en fait donc une voie mixte cycles/piétons. Enfin, la limite à 30km/h devrait être imposée sur toute la longueur de la voie, car celle-ci est dangereuse, notamment pour les cyclistes qui la traversent en son milieu pour emprunter la rue Sainte-Geneviève.

Tunnel du cinéma, rue Pierre-Brossolette, avenue Jules Marquis

Est prévu également courant novembre le passage en double sens de ce tunnel, avec mise en sens unique sortant de l'avenue Jules Marquis jusqu'à la rue du Parc dont le sens sera inversé, et mise en sens unique descendant de la rue Pierre-Brossolette. Cette mise à double sens du pont, que nous avons approuvée, est une bonne chose, car cela permettra surtout le passage à cet endroit du bus de la ligne départementale Arpajon/Evry, qui n'aura ainsi plus à faire le tour par la rue de la Mairie. De même les cyclistes, qui vont de l'Ouest vers l'Est de la commune, doivent passer actuellement rue de la Mairie ou sous le tunnel avec les piétons dans l'étroit passage réservé à ceux-ci, ce qui entraîne, entre autres des conflits d'usage. La mise en double sens leur permettra d'emprunter le tunnel pour autant qu'on sécurise leur passage sur la chaussée. A ce

propos, nous demandons l'aménagement d'une bande cyclable sécurisée à contre-sens sur l'avenue Jules-Marquis pour les cyclistes souhaitant rejoindre le pont du Cinéma. Ceci pour leur éviter de devoir faire le tour par la rue du Parc et la rue Pierre-Brossolette.

Nous avons, en avril, adressé à la Municipalité une proposition d'aménagement pour rendre l'avenue Jules Marquis moins dangereuse et accessible aux circulations douces. Dans la réponse qui nous a été faite, en juin, on nous écrit que nos propositions seront prises en compte dans l'étude qui va être réalisée pour le réaménagement du carrefour Marquis/Halliers/Parc. Dont acte. Nous souhaitons, à ce propos, que les représentants du lotissement du Carouge participent à la concertation.

Rue Alfred Leblanc

Est prévue, entre autres mesures, l'inversion du sens de cette rue jusqu'à la rue Camille-Hébert. On vient, à cette occasion, de supprimer le bout de voie cyclable aménagé par la précédente Municipalité. Cet aménagement, mal conçu, était effectivement dangereux pour les cyclistes. Mais nous craignons que ce soit l'occasion pour livrer la totalité de la chaussée une fois encore aux automobilistes qui seront tentés de commettre des excès de vitesse. Or l'ADEMUB avait demandé, début 2002, la mise en zone 30 de cette zone avec priorité aux piétons et aux cycles. Nous sommes prêts à discuter du type d'aménagement à prévoir.



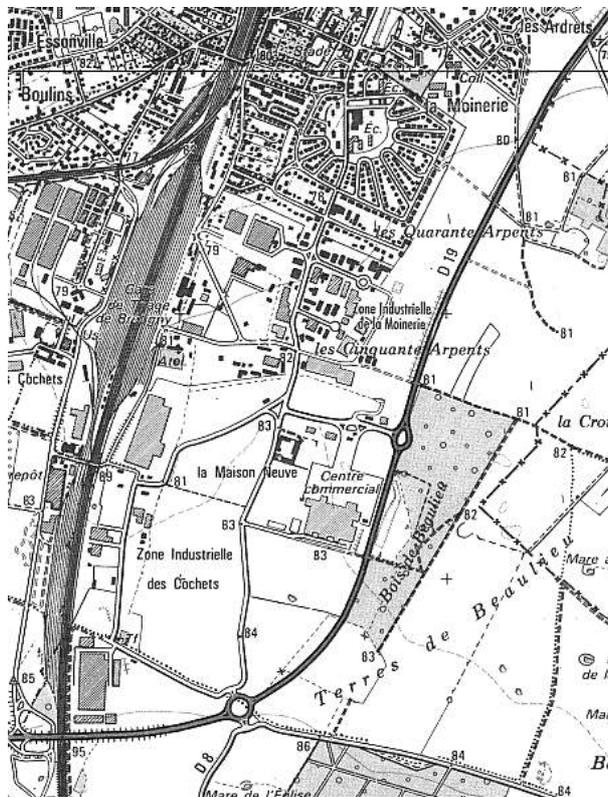
Ruelle du Chemin de fer

Nous avons demandé, il y a un an et demi, une remise en état de la ruelle du Chemin de fer, très empruntée par de nombreux Brétignolais se rendant à la gare ou au marché, et en très mauvais état. On nous annonce, à la mairie, que les travaux, concernant à la fois la ruelle et la place du marché, démarreront en 2004, dès que le conseil général aura pris la décision d'octroyer une subvention à la commune de Brétigny.

Piste de la ZAC Maison Neuve

On constate peu de changements depuis notre intervention auprès de l'aménageur SEM/ABC. On a seulement apposé des panneaux C113 à section carrée comme nous le demandions. Mais la piste se termine

toujours ou démarre côté Marolles dans les champs, ce qui oblige à descendre de vélo. Prendre cette piste au rond-point suivant pour revenir vers Brétigny oblige à mettre pied à terre en raison de la pente à franchir et de l'angle droit formé entre la route et la piste.



(extrait de la carte IGN)

Sur cette piste, ce sont les « montagnes russes ». Et, dans les parties (basses) qui traversent les entrées de voitures, il n'y a aucune protection digne de ce nom avec marquage au sol bien visible (bandes vertes et pictogrammes) et priorité aux cycles, contrairement à ce que nous avons préconisé. Quand on arrive près du rond-point de Centre Essonne pour sortir de la piste (puisque'elle ne se prolonge pas), les cyclistes sont en danger, car ils voient très mal les voitures venant de gauche et sortant du rond-point, et il y a absence de refuge entre les deux flux de voitures entrant sur le rond-point ou en sortant. A noter en outre qu'on entre et sort de cette piste sur un passage pour piétons. Dans ces conditions, les cyclistes, comme nous le constatons tous les jours sur le terrain, ne prendront vraisemblablement pas cette piste qui est totalement inadaptée à leurs besoins. Sans parler des problèmes de sa connexion avec la piste qui longera la RD19. On peut véritablement parler de gâchis.

Des Brèves à la pelle...(suite)

« En ville sans ma voiture » et « Marchons vers l'école » : Brétigny aux abonnés absents

Chaque année, sont organisées, courant octobre, dans de nombreuses villes du monde, une journée « sans voiture » et une journée sur l'éco-mobilité scolaire (utilisation de la marche ou du vélo pour se rendre à l'école). Des villes comme Morsang et le Plessis-Pâté ont répondu « présent » à l'appel et organisé des manifestations à cette occasion (sur une semaine à Morsang). Nous félicitons particulièrement le Plessis-Pâté, petite cité aux moyens limités, qui n'a pas hésité à se jeter à l'eau et à faire la promotion des circulations douces. A Brétigny, rien. Nos édiles ne manquent pourtant pas d'informations ni d'incitations en ce domaine. Nous avons, dès le printemps, proposé de participer à l'organisation début octobre d'une manifestation « marchons vers l'école » à Brétigny. On nous a répondu, tardivement, qu'une telle manifestation avait eu lieu dans les écoles brétignolaises en avril.

Renseignements pris, nous avons découvert qu'il s'agissait d'une opération « sécurité routière », certes intéressante. Mais cela n'a rien à voir avec une véritable opération « marchons vers l'école » dont le but est d'inciter à modifier profondément les habitudes de déplacements des scolaires et de leurs parents en privilégiant les circulations douces. Il s'agit ni plus ni moins que de la santé de nos enfants et de la préservation de notre environnement planétaire.. Mais nous ne désespérons pas de convertir nos édiles (présents ou futurs) aux bienfaits de la marche à pied.

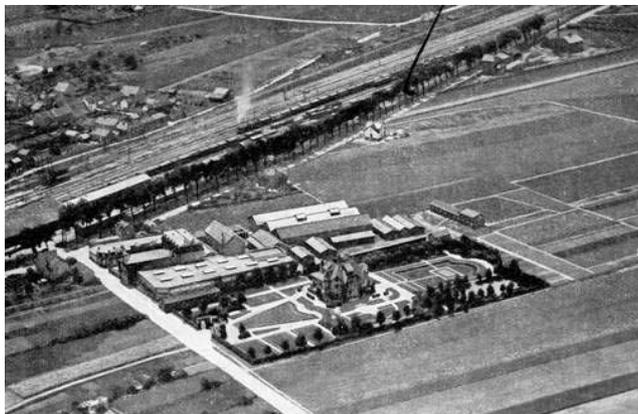
Cherchez l'erreur

Lu dans l'Express du 23.10.2003 : « *Le gouvernement britannique envisage de débloquer 80 millions € pour inciter les élèves à se rendre à l'école à pied, à vélo ou par les transports publics* » Propos du maire de Brétigny entendus à la réunion « publique » sur la ZAC Collenot, le 14 octobre 2003 : « *Il faut laisser la liberté aux Brétignolais de pouvoir emmener leurs enfants à l'école, au collège et au lycée en voiture.* »

Cherchez l'erreur ! L'ADEMUB ne fera pas de commentaires.

Terrains Clause

les grandes manœuvres ont commencé



Clause à l'époque de la vapeur

Jamais dossier n'avait suscité autant de commentaires.. Il est vrai que l'enjeu est d'importance et que l'avenir de Brétigny est fortement conditionné par ce qu'on fera de ces 27 hectares. Tout le Landerneau politique s'agite. Chacun y va de sa petite visite sur le terrain, photos à l'appui. On échafaude plans et projets, tout aussi secrets les uns que les autres. L'Agglo, qui maîtrise désormais le foncier, travaille d'arrache-pied sur le sujet, consulte architectes et techniciens. Une étude préalable serait en cours, nous dit-on. Bref, chacun, pieds dans les starting-blocks, est prêt pour mettre ses billes en avant. Certaines idées qui ont filtré jusqu'à nous ne suscitent pas notre enthousiasme, tant s'en faut.

Si nous souhaitons que l'Agglo prenne des mesures conservatoires pour protéger le site et, surtout, les bâtiments à conserver des intrusions indésirables et des intempéries, nous ne souhaitons pas, en revanche, nous retrouver un jour devant un projet tout ficelé dont on ne pourrait modifier que quelques aménagements de détail. La concertation, ça démarre très en amont et chacun doit mettre cartes sur table, comme le fait l'ADEMUB.

C'est pourquoi nous poursuivons le travail sur nos propositions. Nous avons consulté, comme nous l'annoncions, le Muséum national d'histoire naturelle à Paris. Notre idée de conservatoire botanique a été jugée tout à fait pertinente. Mais il se trouve que le Muséum a simultanément un projet similaire qu'il souhaite réaliser dans un terrain dont il a la maîtrise foncière près de Versailles. Exit donc le conservatoire botanique Clause à Brétigny.

Mais, comme il n'est pas question d'abandonner ce terrain essentiellement à la

réalisation d'un programme immobilier avec un banal parc sur la partie non constructible, on nous a suggéré de rechercher du côté, non plus des espèces sauvages, mais des espèces cultivées, puisque c'était l'activité de Clause. Nous creusons donc l'idée avec l'aide notamment d'interlocuteurs de l'INRA. Nous pensons dans ce contexte, avec également, l'utilisation des locaux, nombreux, et du matériel encore disponible sur les lieux ainsi que des terrains, à un projet de centre d'initiation à la nature et à l'environnement, avec ouverture à la fois aux scolaires et au grand public, conférences, expositions, expérimentations sur le terrain...

Mais il s'agit là pour instant d'une idée qu'il faudra approfondir, et pour la concrétisation de laquelle il faudra trouver des partenaires. La commission spécialisée de l'ADEMUB s'est saisie du projet.

Nous reparlerons de tout cela au cours de **la réunion publique** que nous organisons le **samedi 22 novembre à la salle Robert Barran**

En tout état de cause, il doit s'agir, pour nous, d'une réalisation exemplaire qui respecte à la fois le caractère historique et « naturel » du site. Un projet d'envergure régionale en liaison avec le parc des Jones Marins et la vallée de l'Orge. Il y a là un ensemble remarquable avec lequel il n'est pas question de faire n'importe quoi..

Des Brèves à la pelle...(suite)

Terrains Clause : mesures conservatoires

Nous avons constaté avec satisfaction que l'Agglomération du Val d'Orge avait fait procéder au murage des bâtiments encore debout sur les terrains Clause. Une visite sur le terrain nous a cependant permis de constater que le murage avait été détruit derrière les Sorbiers et qu'on entrainait encore comme dans un moulin dans certains locaux, qui recèlent encore du matériel qu'il faut à notre avis sauvegarder à tout prix. Nous demandons donc aux autorités communautaires de prendre encore de nouvelles mesures conservatoires.

Billet d'humeur...

La « Grande Boucle » à Brétigny ?



Course de vélo à Brétigny vers 1910

Non, vous avez perdu !. Il ne s'agit pas de l'annonce du passage à Brétigny de l'une des prochaines éditions du Tour de France cycliste. Lesquels cyclistes sont plutôt les oubliés dans cette histoire. Il s'agit d'une variante locale d'Indianapolis, ce fameux circuit ovale où des bolides automobiles tournent sans fin.

Qu'on en juge. A l'occasion du réaménagement des quartiers de la gare et Collenot, il est prévu d'ouvrir une nouvelle voie partant de la rue A. Leblanc, le long de l'église Saint Paul, se poursuivant par les rues de Stalingrad et de Verdun, puis la rue Collenot redressée. En aménageant cet axe en sens unique avec retour vers la gare par la rue D. Casanova et le boulevard de la République, la fameuse « Grande Boucle » serait ainsi réalisée.

Une splendide ligne droite d'un kilomètre sera offerte aux adeptes de la vitesse. Et, tenez-vous bien, que trouvera-t-on au bout de cette ligne droite ? La Maison de la Petite Enfance ! On est d'ailleurs prié de prendre sa voiture pour amener ses enfants à la crèche, à l'école ou au gymnase. Bel exemple de civisme ! Que des Brétignolais puissent envisager de se déplacer à pied ou en vélo apparaît inconcevable pour certains de nos élus, et non des moindres. Certes, la circulation des bus sera améliorée. C'est au moins cela.

Les équipes municipales changent, mais les voitures restent !

Des Brèves à la pelle...(suite)

L'ADEMUB au Forum des associations : un succès

Nous avons rencontré de nombreux visiteurs, fait connaître nos positions, souvent critiques vis-à-vis des projets ou réalisations communales, enregistré des adhésions, dialogué avec les quelques élus présents dont le maire. Voilà un événement incontournable dans la vie de notre ville. Un rendez-vous que nous ne manquerons pas.

Centre commercial La Fontaine : l'ADEMUB enfin entendue...en partie

L'ADEMUB, dont l'avis n'est jamais sollicité par nos instances officielles, avait à de nombreuses reprises attiré l'attention sur les défauts et les dangers de l'aménagement du centre commercial La Fontaine, devenu le lieu privilégié des amateurs de gymkhana auto-moto. On nous avait répondu en haut lieu que l'on « assumait totalement ce qui avait été fait » Mais, devant les difficultés rencontrées et malgré un timide aménagement (ralentisseur), il a bien fallu se rendre à l'évidence : rien n'était réglé. Finalement, à la demande de la mairie, un obstacle a été installé à la mi-novembre pour empêcher le passage des véhicules à l'angle du carrefour. Merci ADEMUB Info, mais on peut toujours continuer à « shunter » le carrefour en passant par la droite des immeubles. Il faudra bien aussi prévoir des obstacles de ce côté là. On nous promet par ailleurs que les autres problèmes, notamment de nuisances sonores et de gêne du voisinage, seront aussi réglés. Dont acte. Et quid des espaces verts, quasi à l'abandon ?
Affaire à suivre de près.

PLD du Val d'Orge : on travaille

Comme l'exige la Loi, chaque communauté de communes ou d'agglomération doit mettre en place un plan local des déplacements (PLD). C'est fait dans le Val d'Orge où le PLD est démarré depuis plus d'un an. L'ADEMUB participe activement aux travaux qui doivent aboutir à la mise en place d'actions en matière de circulation favorisant les transports en commun et les circulations douces (vélo et marche à pied). La discussion porte en ce moment sur les grandes lignes d'action : il s'agit, entre autres, d'élaborer un réseau cohérent et efficace de bus au niveau de l'ensemble des 9 communes de l'Agglo et en liaison avec l'extérieur, et de définir les conditions d'un développement des circulations douces, tant au niveau des infrastructures que de l'information des habitants. Notamment, un plan vélo va être mis en place avec des axes communautaires, qui sera

complété par chaque commune pour le maillage fin (déplacements locaux). L'ADEMUB ne manquera pas de suivre attentivement l'élaboration de ce plan et de mettre en avant ses propositions.



à gauche, le bois de St-Pierre sous la neige (photo Echelard)

Bois Saint-Pierre : à réhabiliter d'urgence

Ce petit bois, qui couronne une partie de la colline Saint-Pierre, à deux pas de notre unique site inscrit, était déjà en bien piteux état et demandait une réhabilitation urgente. Le passage des entreprises de BTP, qui y ont installé leurs baraquements durant les travaux sur la colline, a contribué à accentuer cette dégradation, celles-ci se contentant d'aplanir le sol après leur passage sans enherber. Aujourd'hui, l'état du bois, qui reste pratiquement le seul espace de verdure là-haut, avec le cimetière paysager, est tel que la réhabilitation devient une priorité.

Réunions de quartier et « démocratie directe »

La Municipalité a organisé, ces dernières semaines, des réunions de quartier pour dialoguer avec la population. Ce fut l'occasion, pour le maire, d'exposer ses projets et de se prêter au jeu des questions et réponses. Le maire nous parle à ce propos de « démocratie directe ».

En fait, ces réunions, une ou deux fois l'an, doivent être considérées comme des réunions d'information, certes utiles, puisqu'elles permettent aux élus d'informer la population (du moins celle présente aux réunions) et de savoir un peu quelles sont ses préoccupations. Préoccupations qui, d'ailleurs, touchent souvent aux problèmes d'environnement immédiat. Mais cela n'a rien de nouveau et n'a pas vraiment à voir avec la démocratie participative prévue par la loi, et qui implique une participation plus réelle et permanente des habitants, notamment par la mise en place de comités ou conseils de quartier. L'équipe municipale avait promis la mise en place de tels comités avant les élections. A mi-mandat, nous attendons toujours cette mise en place, le maire ayant fait à ce sujet des déclarations contradictoires lors des réunions publiques, positives un jour négatives le lendemain. Tout cela ne laisse pas augurer très favorablement de l'avenir de la démocratie participative à Brétigny, à laquelle des associations comme la nôtre sont pourtant très attachées.

BULLETIN D'ADHESION POUR 2004

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées, il y a **3 tarifs de cotisation annuelle** : Cotisation simple **16 Euros** - Cotisation pour un couple **20 Euros** (un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement) - Cotisation réduite pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 Euros**

ADEMUB - Président : Claude ROMECH - 51, rue des Érables - 91220 Brétigny

Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ - 10 chemin de la Mare aux Pigeons- 91220 Brétigny

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....**Tél. :**

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)
à l'ADEMUB pour 2004

Ci-joint ma cotisation de Euros
(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit
être envoyé à Jean-Paul RAVISÉ,
trésorier)